

**Bureau du 11 décembre 2006**

**Décision n° B-2006-4839**

commune (s) : Lyon 6°

objet : **Cession, à la SERL, de trois parcelles de terrain nu situées dans le périmètre de la ZAC Thiers, rues Jean Broquin, Béranger et de la Gaieté**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 30 novembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la liquidation foncière de la ZAC Thiers située à Lyon 6°, la Communauté urbaine doit céder à la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) trois parcelles de terrain nu situées rue Jean Broquin, rue Béranger et rue de la Gaieté.

Ces parcelles, d'une superficie respective de 17, 20 et 25 mètres carrés étant issues du domaine public, elles ont fait l'objet d'un déclassement approuvé par décision du Bureau en date du 4 septembre 2006.

Le prix de cession a été fixé à 150 € le mètre carré, soit un montant de 9 300 € pour une superficie totale de 62 mètres carrés, conformément à l'avis des services fiscaux.

La SERL ayant accepté les conditions de cession proposées par la Communauté urbaine, un compromis a d'ores et déjà été établi ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la cession, à la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), de trois parcelles de terrain nu situées rues Jean Broquin, Béranger et de la Gaieté dans le périmètre de la ZAC Thiers à Lyon 6°.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer le compromis ainsi que tous les actes à intervenir.

**3° - Le montant** de cette cession, soit 9 300 €, fera l'objet d'une inscription en recettes au budget de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 775 100 - fonction 822 - opération n° 1 065 :

- sortie du bien du patrimoine : 9 300 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 822 - et en recettes : compte 211 200 - fonction 822 - opération n° 1 065.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,